

**Le Conseil Municipal
vous souhaite
une bonne et heureuse année 2011 !**



Photo Laurence Ruiz

Saint-Lambert-des-Bois - 78470

Sommaire

- Les vœux du Maire
- Les derniers événements
- Actualités
- Jeux
- Informations générales officielles
- Informations pratiques locales
- Le passé des 15-17 rue de la Mairie
- Les bouchons de l'espoir
- État civil

VOTRE AGENDA

- **Samedi 5 Mars 2011 :**
Soirée Wii Tennis et repas « Pasta Party »
- **Vendredi 6 Mai 2011 :**
Inauguration des logements sociaux
- **Samedi 18 juin 2011 :**
Fête de l'École
- **Samedi 25 Juin 2011 :**
Fête du Sport

Mairie : 13 rue de la Mairie

Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99

**Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30
samedi 9h à 11h30**

www.saintlambertdesbois.fr

N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.



Vœux du Maire et Galette des Rois, le 9 janvier 2011

Mes chers concitoyens,

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous présenter nos vœux pour cette année 2011.

Des vœux de Bonheur et de Santé pour chacun d'entre vous, votre famille et vos proches.

Je souhaite que chacun profite de la joie de vivre dans notre beau village, qui est et qui restera dans le Parc. Nous sommes désolés d'avoir causé quelques frayeurs à plusieurs d'entre vous en cette fin d'année : l'ensemble du conseil a voté l'ajournement de notre adhésion à la nouvelle charte du Parc en décembre, uniquement pour faire avancer un dossier qui touche à la sécurité des habitants, à savoir l'aménagement du carrefour de la sortie de Saint-Lambert D46 et de la D91. Chacun a sa part de responsabilité dans la lenteur de cette affaire, la commune, le conseil général, le parc, et en poussant volontairement le bouchon le plus loin possible, l'ensemble du conseil a voulu montrer sa détermination à faire aboutir ce projet à brève échéance. La réaction rapide de nos partenaires est de bon augure.

La joie de vivre à Saint-Lambert, due en grande partie à notre cadre de vie est amplifiée par le dynamisme de nos deux associations, Saint Lambert en Fête et l'Association Sportive qui permettent aux habitants de se rencontrer lors de fêtes très réussies et à nos jeunes de se retrouver au cœur du village.

Je remercie vivement tous les membres de ces associations qui se donnent bénévolement sans compter.

Pour beaucoup d'habitants, la joie de vivre à Saint-Lambert, est aussi de pouvoir conduire ses enfants à l'école du village. Je remercie les personnes qui les accueillent chaleureusement et bien évidemment nos enseignants.

Pour en finir avec les remerciements, je n'oublierai pas ceux qui nous accueillent avec le sourire à la mairie, ni ceux qui nous ont permis de circuler malgré la neige.

2011 sera je le souhaite une bonne année pour les nouveaux arrivants.

Le 6 mai prochain nous aurons la joie d'inaugurer nos logements ruraux, logements qui font l'admiration des communes avoisinantes et j'espère le bonheur des habitants.

Et pour que la joie de vivre à Saint Lambert soit complète je souhaite que 2011, apporte au village l'assainissement tant attendu. Là aussi le dossier est en bonne voie.

Un dernier vœu pour 2011 que dans notre beau village chacun puisse dire bonjour à l'autre sans regarder le bout de ses chaussures, en le regardant dans les yeux et en lui faisant un large sourire.

C'est aussi ça la joie de vivre.

Votre Maire

Jean-Pierre Le Métayer



Photo Philippe Tacyniak

Spectacle de « Sophie la Harpiste », le 9 janvier 2011

Après le trio d'argent, Rhoda Scott et une pièce de théâtre l'an dernier, la Municipalité de Saint Lambert et le Comité des Fêtes ont offert à la population une nouvelle représentation de prestige avec la venue de SOPHIE LA HARPISTE.

C'est à l'occasion des vœux du Maire et de la Galette des Rois, le 9 Janvier dernier que nous avons pu apprécier un spectacle de qualité, basé autant sur la musique que sur l'humour.

SOPHIE LA HARPISTE nous a régales pendant une heure et demie de ses sketches, portant sur des sujets comme le mariage, la vie de musicien, le rap et les élèves d'un conservatoire.



Le public de St Lambert est venu nombreux à ce spectacle, dans lequel petits et grands n'ont ménagé ni leurs rires ni leur attention.

L'accueil toujours aussi sympathique était assuré par le Centre de Séminaires de Port Royal à Saint Lambert des Bois. Forte de ce succès populaire, la Municipalité a bien l'intention de continuer de promouvoir la culture, en privilégiant chaque fois qualité et éclectisme.

Benoît Colin
Vice-président de la Commission Culture



Photos Danielle Tacyniak

Cérémonie du 11 novembre 2010

Les Anciens, les Nouveaux, jeunes et moins jeunes se sont réunis comme chaque année, ce 11 novembre, pour commémorer l'Armistice de la Grande Guerre ; la « boucherie » de 1914 – 1918 ne fut pas, hélas, la dernière guerre.

Mais c'est pour honorer le souvenir de toutes les victimes des combats que cette date annuelle a été retenue. Tous ceux qui veulent la paix se réunissent à la même heure dans tous les villages et villes de France pour se recueillir à l'instigation des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Chez nous, la tradition est fidèlement respectée chaque année.

Cette fois, malgré le mauvais temps et le début d'un « grand pont » de repos, nous fûmes nombreux à former un cortège derrière notre drapeau jusqu'à l'église où une grand'messe chantée fut célébrée par notre curé, le père Michel DERACHE, accompagné au grand orgue par notre organiste, Michel AUNAY.

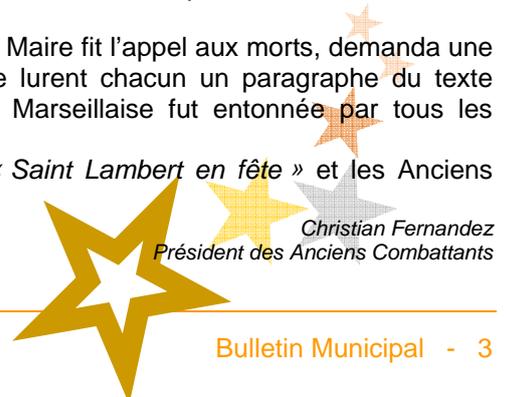
À la sortie, tous se regroupèrent autour du Monument aux Morts où Monsieur le Maire fit l'appel aux morts, demanda une minute de silence et déposa la gerbe officielle. Alors, des enfants de l'école lurent chacun un paragraphe du texte adressé par le Ministère au Président, Christian FERNANDEZ. À la fin, la Marseillaise fut entonnée par tous les participants.

Tout le monde fut invité à se rendre à l'Espace Associatif où l'association « Saint Lambert en fête » et les Anciens Combattants offraient un succulent vin d'honneur.



Photos Danielle Tacyniak

Christian Fernandez
Président des Anciens Combattants



LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Fête de Saint-Lambert, le 18 septembre 2010

Depuis quelques jours déjà, les flyers, les affiches annoncent la couleur : sur le thème du cirque et de la magie, un nez rouge, le tour est joué, mesdames et messieurs, prenez date ; la fête est pour bientôt.

Vendredi 18 septembre, les enfants de l'école voient un grand chapiteau se monter dans la cour de l'école ; les questions fusent : « Pourquoi on peut plus jouer dans le sable ? C'est quoi ? Ça sert à quoi ? Où on va jouer maintenant ? Etc. » La réponse arrive, toute simple : « Demain c'est la fête du village, vous vous y amusez bien et vous retrouverez votre cour comme avant dès le début de la semaine prochaine ! »

Le vendredi soir et le samedi matin quelques hommes forts mettent en place tentes, tables et bancs, sono : LA FÊTE PEUT COMMENCER.

A partir de 15h, la fête bat son plein, de nombreux nez rouges de clowns sont donnés pour compléter les déguisements. Petits et grands essaient de battre les records de hauteur au trampoline, de vitesse au kart à pédales.



La « compagnie vicinoise des arts du cirque » initie certains à l'équilibre sur la boule, le pédalo, le monocycle, les échasses etc. Les plus jeunes s'adonnent aux joies du maquillage, à la sculpture de ballons, d'autres encore aux tours de magie grâce à l'association « Les 78 tours ».



LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS



A partir de 19h, sous le préau un apéritif est offert à tous les habitants du village et la fête continue sous le chapiteau décoré de banderoles multicolores : dîner spectacle oblige, les cotillons sont de la partie !



Un menu en couleur a été concocté pour les 160 convives et la quinzaine d'artistes. Après l'entrée, un petit spectacle de cirque, qui fera des émules dans l'assemblée, est présenté : chacun peut y admirer la virtuosité des jeunes artistes du cirque ;

Le plat principal réchauffe les convives, puis la température monte pendant le spectacle de magie : l'ambiance est à son comble, quelques gorgées de rhum ambré y sont peut-être pour quelque chose ! Fromage et desserts rapidement servis, tous vont affronter le froid extérieur pour assister au spectacle du feu des Boloss qui se termine en apothéose par un superbe feu d'artifice.

Le plat principal réchauffe les convives, puis



Les inconditionnels de la danse se retrouvent sous le chapiteau pour terminer la soirée qu'anime le disc-jockey par une température de 5°...

Dimanche, la fête est terminée, tout est rangé et nettoyé par une petite équipe, l'école retrouve son état initial : la fête, de l'avis de tous était une réussite... Quel est le prochain thème ? La suite au prochain numéro.

*Guénaële Gueguen, Trésorière
et le Bureau de l'Association St Lambert en Fête*



Photos Danielle Tacyniak



LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

Fête du Sport, le 26 juin 2010

Nous nous sommes retrouvés le 26 juin pour clôturer notre année sportive par la Fête du Sport. Nous nous sommes réunis le matin pour le traditionnel BIKE & RUN.

Deux parcours sont proposés : un pour les petits et un autre pour les plus courageux. Deux personnes, un coureur à pied et un cycliste, font équipe et changent de rôle quand ils le souhaitent. C'est dans une ambiance très bon enfant que 18 équipes ont parcouru les circuits que Gilles nous avait préparés (merci Gilles !).



S'est ensuite déroulé un tournoi de MINI-TENNIS. Nous avons eu une belle démonstration de joueurs classés : - 30 et - 4/6. Après quoi, pendant un temps St Lambert s'est transformé en Roland Garros : petits et grands ont pu jouer avec Arthur et Antoine, nos invités.

L'après midi, certains se sont essayés à la PÉTANQUE ou au BEACH pendant que le tournoi s'achevait avec une finale Sylvain et

Christophe contre Thibaud et Louis. Vainqueurs Sylvain et Christophe !

Christophe et toute l'équipe du STEP se sont déchainés pour nous présenter leur activité avant l'apéritif offert par le club. BRAVO À TOUS !

Nous avons terminé par une soirée déguisée espagnole autour d'une Paella géante très appréciée.



Photos Danielle Tacyniak

Rendez vous est pris pour la prochaine Fête du Sport : **SAMEDI 25 JUIN 2011 !**

Le 4 septembre 2010 ont eu lieu les inscriptions au tennis avec l'accueil de tous jeunes nouveaux joueurs et l'organisation d'un cours adultes débutants ! Avis aux amateurs : il reste 2 places.

Notre prochaine animation aura lieu le **5 MARS 2011** à la Salle des Associations. Nous nous retrouverons pour un tournoi de Wii sur grand écran ouvert à tous les habitants de St Lambert même non adhérents de l'Association.

Participation 5€ pour le repas « Pasta Party » et le tournoi.

Nous vous espérons nombreux !

Nathalie Paille, Présidente
et le Bureau de l'Association Sportive

Fêtons l'école ! Le 19 juin 2010

Cette année encore, les élèves surprennent leurs spectateurs. Les plus petits chantent et présentent une adaptation de "Monsieur Le Vent". Le journal télévisé des CM2 est en direct de "Télé Saint-Lambert". Et les CE1, CE2 et CM1 font réfléchir les spectateurs avec leurs devinettes et leurs sketches les amusent bien. Puis, des chants et des danses clôturent la fête. Monsieur Le Maire remet alors un diplôme aux CM2. Enfin, tout le monde se retrouve autour du verre de l'amitié, offert par la mairie, accompagné des préparations salées et sucrées des familles.

Alors rendez-vous le samedi 18 juin 2011 pour une nouvelle fête!

*Sandrine Defontaine
Directrice de l'École*



Photos Danielle Tacyniak

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR VOTRE CCAS

➤ Le Père Noël était à Saint-Lambert-des-Bois ...

Encore une fois le Père Noël a rendu visite aux tous petits de Saint Lambert des Bois !

Rendez-vous était pris le dimanche 12 décembre à la salle des associations où plus d'une vingtaine de petits étaient conviés.

Alors que la nuit tombait, il est enfin apparu vêtu de son costume traditionnel...alors commençait soit l'émerveillement, soit la crainte d'approcher ce vieil homme à la grande barbe blanche.

Il a appelé un par un chaque enfant afin de lui remettre son cadeau, et a gentiment accepté de poser pour quelques photos ...

Malheureusement, ce pauvre Père Noël ne put rester parmi nous, sa distribution de jouets n'était pas terminée !

Une distribution de bonbons consola les enfants, un verre de l'amitié fut partagé avec tous et clôtura ce moment d'émerveillement.



Photos Sylvie Anglars

➤ Goûter de Noël avec les seniors de Saint-Lambert le 15 décembre

Après les tous petits du village, ce fut le tour à nos aînés de se retrouver à l'espace associatif pour le traditionnel goûter de Noël organisé par le CCAS.

Champagne et bûches étaient de la fête ce

jour là, mais c'est surtout le plaisir de se retrouver et d'échanger qui font de cette fête un moment rare et précieux pour nos seniors.

Les anniversaires furent fêtés, une pensée toute particulière à Ginette Mengelle Touya qui fut récompensée pour son aide apportée au CCAS cette année au moment du Noël des tous petits.

Les seniors se retrouveront aux beaux jours pour leur sortie annuelle !



Photos Sylvie Anglars

➤ Bienvenue aux nouveaux arrivants à St Lambert et ils sont nombreux !

Pot d'arrivée le 7 novembre 2010



Photos Danielle Tacyniak

Le CCAS profite de ce passage dans le Petit Journal pour vous présenter à tous ses meilleurs vœux 2011 !

Sylvie Anglars
Vice-présidente du CCAS de Saint Lambert des Bois

Résumé des décisions prises par le Conseil Municipal

Cette nouvelle rubrique vous informe des décisions principales prises lors des Conseils Municipaux mais ne se substitue pas à la lecture des Comptes-Rendus de Conseil.

Conseil Municipal du 10 décembre 2010 :

- Ajournement de la délibération concernant le renouvellement de l'adhésion au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, pour attirer l'attention des Administrations sur le dossier de sécurisation du carrefour RD91/RD46, très dangereux.
- Modification des tarifs de location de l'Espace Associatif (150 € et caution de 500€, pour une durée n'excédant pas 12h), et mise à disposition gratuite aux habitants de St Lambert pour les enterrements (la demande doit être formulée auprès de M. le Maire).
- Engagement dans l'élaboration du Contrat de Bassin pour les années 2011 – 2015, afin de poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité des eaux de l'Yvette.
- Décision de ne plus poursuivre la procédure en appel dans le contentieux opposant la source du Val St Lambert à Yvelines Environnement.
- Décision de conserver l'usage du bulletin municipal et du site internet au Conseil Municipal et ses associations. Tout habitant devra demander à M. le Maire l'insertion d'une information.
- Décision de reconduire à l'identique le contrat d'entretien des espaces verts des logements sociaux, soit 3 passages - tontes - par an, pour un montant de 690 € HT.

Les nouvelles du Parc Naturel Régional

À l'occasion de la révision de la charte du Parc qui a lieu tous les 12 ans (et c'est la 3^e de notre Parc), la Région Ile de France a souhaité élargir le périmètre de celui-ci pour avoir un arc écologique francilien entre ville et campagne au pourtour de l'Ile de France. Nous passerions donc de 21 à plus de 50 communes adhérentes en y incluant quelques communes de l'Essonne comme Gif-sur-Yvette par exemple.

Pour préparer la nouvelle charte, vos élus ont participé activement aux 6 commissions constituées : Agriculture – Forêt, Développement économique, Maîtrise des énergies – Déplacements, Patrimoine - Culture – Tourisme, Urbanisme - Habitat – Paysage, Gestion des espaces et biodiversité, Communication - Stratégie participative - Éducation

Le projet de charte 2011-2023 a été adopté par le Comité syndical du Parc le 30 août dernier. Les recommandations de la commission d'enquête publique ont été prises en compte. Ce document a été transmis par la Région à la commune, nous allons voter pour rester dans le Parc pour 12 ans lors de notre prochain conseil municipal du 25 janvier. La carte montre l'ancien et le nouveau périmètre proposé par la Région IDF.



Chaque année a lieu le Concours « Eco Trophées 2010-2011 » du Parc. Une MENTION SPECIALE DU JURY "ECO TROPHEE 2010-2011" à été décernée. Un chef d'entreprise de Saint Lambert des Bois à l'honneur : Olivier BEDOUELLE, dans la Catégorie "Agriculteurs", pour son entreprise VERTDÉCO à Magny-les-Hameaux. Action présentée : éco-construction du siège social de l'entreprise.

*Bernard Gueguen
Délégué au Parc*



Taxe Professionnelle – l'impact

Qu'est devenue la Taxe Professionnelle qui représente pour Saint Lambert des Bois les $\frac{3}{4}$ des taxes perçues chaque année ?

La loi de finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010. En remplacement, elle a instauré un nouvel impôt au profit des communes : la Contribution Économique Territoriale (CET) qui est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), d'une partie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de plus de 500 000 € et d'une partie de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Pour notre commune, cela ne change pas nos ressources, la CET étant équivalente à la Taxe Professionnelle. Pour 2011, les ressources sont garanties si nécessaire par une dotation de compensation ainsi qu'un Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR).

Lien pour le calcul de la CET par les entreprises : <http://www3.finances.gouv.fr/formulaires/dgi/2010/CET/remplir1.php>

*Bernard Gueguen
Maire-adjoint aux finances*

La réforme des collectivités territoriales - calendrier

Une réforme importante de l'administration territoriale a été engagée par le Gouvernement depuis 2007. Ses principes sont résumés ci-dessous.

La commune reste la cellule de base de l'organisation territoriale mais inscrit son action dans un **cadre intercommunal rénové favorisant la mutualisation des moyens**.

Le 1^{er} juin 2013 est la date fixée pour arriver à une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités.

Pour cela, un travail sera conjointement mené par les préfets et les élus locaux :

- Les **schémas** départementaux de coopération intercommunale seront élaborés **avant fin 2011**.
- L'**application** de ces schémas doit s'effectuer en **2012 et 2013**.

La **répartition des sièges de délégués** respectera trois règles simples :

- Un siège minimum par commune,
- Aucune commune ne disposera de plus de la **moitié** des sièges,
- La répartition prendra en compte la population de chaque commune.

3496 Conseillers Territoriaux seront élus pour la 1^{ère} fois en mars 2014.

Le Conseiller Territorial siègera à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional de son département, en vue de favoriser une meilleure cohérence entre l'action des départements et des régions, il sera **l'interlocuteur unique des maires**.

La **répartition des compétences** (incluant les règles de répartition des financements) entre la région et les départements (développement économique, éducation, transports, environnement, aménagement du territoire, etc.) sera réalisée sur la base d'un schéma directeur, élaboré dans un délai de 6 mois après l'élection des conseillers territoriaux.

Les communes pourront s'associer pour créer un **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

En 2011, les communes et les EPCI percevront les nouvelles recettes issues de la réforme de la Taxe Professionnelle, comme décrit par Bernard Gueguen ci-dessus.

La réforme devrait normalement s'accompagner d'efforts particuliers pour renforcer le dynamisme des territoires ruraux, notamment en matière d'accès au très haut débit pour tous, tant souhaité par les habitants de St Lambert des Bois.

Plus d'informations : www.lareformedescollectivites.fr

*Danielle Tacyniak
Déléguée au SIEAU (Syndicat Intercommunal d'Études - Aménagement - Urbanisme)*



Réouverture des fonds de vallée – Prairie près du hangar municipal

Conformément à l'engagement pris auprès du Parc Naturel Régional, la Commune avait lancé un appel à candidature pour la réouverture et la remise en pâturage de la prairie près du hangar municipal (voir le Petit Journal n°59, février 2010). Une délibération avait été prise le 15/12/2009 sur le principe d'une gestion déléguée et adaptée au site, en partenariat avec un éleveur bovin ou équin extensif. Le Conseil Municipal, sous réserve de bornage voté lors d'un Conseil, a décidé de mettre à disposition l'intégralité des parcelles communales concernées à M. Peltier, éleveur bovin. Le site est maintenant « occupé » !

*Danielle Tacyniak
Déléguée Suppléante au Parc*



Photo Danielle Tacyniak

JEUX

Le Club de Scrabble de la Source vous propose quelques jeux de lettres en attendant de vous retrouver chaque mardi à 20h30 dans l'ancienne bibliothèque.

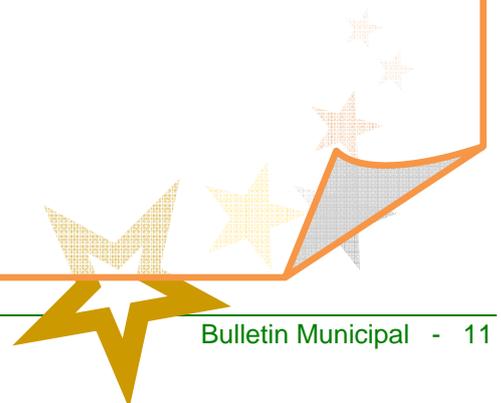
*Scrabblement vôtre,
Cécile Le Gallo*

Escalettres : Reprenez les mêmes lettres en ajoutant la lettre proposée et en changeant leur place.

	P	O	U					
+ R		O						
+ E								
+ L								
+ C			U					
+ E		P						

Anagrammes : Retrouvez les mots de 7 lettres de vocabulaire courant qui se cachent derrière les tirages suivants.

ADEEFLR	-----	ou	-----
AEEGLLZ	-----	ou	-----
AEEMPRZ	-----	ou	-----
AEEMNTT	-----	ou	-----



➤ Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) - Calendrier des Formations organisées par la Délégation Locale de la Croix-Rouge de Chevreuse

La CROIX-ROUGE vous encourage à vous former aux gestes qui sauvent. En suivant un stage de PRÉVENTION et SECOURS CIVIQUES de niveau 1 (PSC1) : **vous deviendrez ainsi apte à porter secours à un parent, une voisine ou à un inconnu dans la rue. Peut-être leur sauverez-vous la vie.**

Les sessions de formation sont de 11h00, en week-end (samedi après-midi et dimanche), avec le calendrier suivant, pour le premier semestre 2011: **5-6 et 26-27 Février, 12-13 et 26-27 Mars, 16-17 Avril, 7-8 et 28-29 Mai, 25-26 Juin.**
Inscriptions :

- Tél: 01 30 52 08 03 ou 09 53 86 75 20
- Courriel : d.bastien2@wanadoo.fr ou martine.bay@free.fr
- Site : <http://chevreuse.croix-rouge.fr>

Coût de la formation : 60 € (40 € pour les personnes à la recherche d'un emploi).

➤ Prudence, près des canalisations de gaz !

Vous faites des travaux, faites une DICT !

(Déclaration d'Intention Commencement de Travaux). Que ce soit en domaine PUBLIC ou PRIVÉ, sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, la DICT doit être envoyée à GrDF, l'exploitant des réseaux gaz, pour vérifier qu'il n'y a pas de risque d'accrocher un ouvrage gaz.

Un doute ... Appelez la cellule DICT 01 39 79 65 06 / 01 39 79 65 08.

Art 50 de la Loi 2006-1537, 7 déc 2006, JORF 8 déc 2006, reprenant le décret 91-1147 du 14 oct 1991 : Le fait de procéder à proximité d'un ouvrage de transport ou de distribution de gaz régulièrement identifié sans avoir adressé au préalable à l'exploitant de l'ouvrage concerné le dossier de déclaration d'intention de commencement des travaux constitue un délit au sens de l'article 121-3 du code pénal et est puni d'une amende de 25 000 €.

URGENCES GAZ NATUREL 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

➤ Campagne de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Les intoxications demeurent une cause d'hospitalisation et de mortalité importantes, c'est pourquoi une campagne de prévention est proposée cette année, avec les recommandations suivantes :

- Faire vérifier ses installations de chauffage et d'eau par un professionnel
- Faire ramoner mécaniquement ses conduits d'évacuation des produits de combustion
- Aérer son logement même en hiver, et ne jamais boucher les entrées d'air
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils (chauffages d'appoint, etc.)

Plus d'informations : www.interieur.gouv.fr, ou www.inpes.sante.fr, ou www.yvelines.pref.gouv.fr rubrique protection des populations, campagne de prévention pour ce dernier site.

➤ On vous a blessé, prévenez l'Assurance Maladie

Victime de coups ou blessures, de morsures par un animal, d'un accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs, d'une branche d'arbre, etc.), d'un accident de circulation, d'une chute, etc., ayez le réflexe de déclarer votre accident à l'Assurance Maladie sous 15 jours. En effet, l'Assurance Maladie pourra récupérer auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable les frais engagés pour vos soins. Déclarez l'accident :

- Par courriel à partir du compte personnel sur ameli www.ameli.fr
- Par courrier : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 78 085 Yvelines cedex 9
- Par téléphone : 36 46.



➤ Le Revenu de Solidarité Active (RSA), c'est aussi pour les jeunes

Le RSA est destiné aux personnes avec ou sans travail, dont les ressources sont faibles. Il garantit un revenu minimum à ses bénéficiaires en soutenant leur retour à l'activité professionnelle. Depuis le 1er septembre 2010, il est étendu aux jeunes de moins de 25 ans, dès lors qu'ils ont travaillé 2 ans les 3 dernières années qui précèdent leur demande, soit 3214 h de travail. Pour en bénéficier, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous résidez en France de manière régulière.
- Vous êtes français ou ressortissant de l'Union Européenne et justifiez d'un droit de séjour ou vous séjournez régulièrement en France depuis au moins 5 ans.
- Vous avez 25 ans ou plus, ou vous avez moins de 25 ans et avez au moins un enfant à naître ou à votre charge.
- Vous avez moins de 25 ans, sans enfant, et vous avez travaillé 2 ans sur les 3 dernières années.
- Vos ressources et prestations familiales ne dépassent pas un certain montant.

Si vous avez moins de 25 ans et pensez pouvoir bénéficier du RSA, faites le test sur www.caf.fr . Ce test n'a qu'une valeur indicative. C'est l'examen de votre dossier par la CAF qui permettra de préciser vos droits.

➤ ATTENTION : La CAF change de numéro, composez maintenant le 0 810 25 78 10

➤ Assurance retraite, faites le 39 60

Le numéro 39 60 est devenu le numéro unique de l'Assurance Retraite, pour le prix d'un appel local. Vous pourrez connaître toute l'actualité sur la retraite, accéder à vos informations personnelles 24h/24 et être mis en relation avec un conseiller de 8h à 17h du lundi au vendredi. Plus d'informations : www.lassuranceretraite.fr

➤ Enquête Globale de Transport, organisée par le STIF

Le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et l'État réalisent jusqu'en avril 2011 une grande enquête dénommée Enquête Globale de Transport auprès des ménages franciliens, dont l'objectif est de recenser les déplacements des franciliens, et leurs habitudes. TNS Sofres a été choisie pour réaliser cette enquête et contactera par téléphone, puis par courrier, un ou plusieurs ménages sur notre commune. D'autres informations sont disponibles sur : <http://pdu.stif.info/egt.html> et http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=18

➤ Recrutement d'Assistant(e)s Familiaux(les)

Le Service d'Accueil Familial (SAF), 38 rue Patenôte, 78 120 Rambouillet, 01 34 85 58 78, aseraimbouillet@cg92.fr recrute des Assistant(e)s Familiaux(les). Une campagne est actuellement lancée pour recruter des familles d'accueil. Vous accueillez à votre domicile (agrément nécessaire) un ou des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour des vacances, des urgences, ou de façon permanente dans les conditions suivantes : un salaire net par enfant accueilli, et une indemnité d'entretien journalière par enfant, accompagnés d'une formation initiale diplômante et de formations continues.

➤ Passage à la télé numérique ou remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a arrêté un calendrier progressif mené région par région jusqu'en novembre 2011. Pour l'Île de France **le passage s'effectue en deux temps : la chaîne Canal + le 24 novembre 2010 et l'ensemble des chaînes historiques le 8 mars 2011**. Une information publique et non commerciale est proposée avec des mesures d'accompagnement :

- Centre d'appels : 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).
- Site internet : www.tousaunumerique.fr
- Des campagnes de sensibilisation par voie d'affichage, de presse écrite ou TV régionale, des brochures.
- Des aides financières à l'équipement, destinées, sous conditions de ressources, aux foyers recevant exclusivement les 6 chaînes par une antenne râteau, pour le poste principal de la résidence principale.
- Un dispositif d'aide personnalisée, mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques.



INFORMATIONS PRATIQUES LOCALES

POUR VOS LOISIRS :

Notre **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** (Tél : 01 30 60 05 56) est ouverte à tous dans le Manoir Communal. 3500 ouvrages sont à votre disposition, dans des conditions d'abonnement particulièrement avantageuses.

Les tarifs annuels sont : Enfant – 3,90 €, Adulte – 9,50 €, Famille : 15€.

Les horaires d'ouverture sont : Lundi et Vendredi 16h30-18h15, Mardi 16h30 – 18h, Mercredi 14h-17h

La **PISCINE DE CHEVREUSE** (Tél : 01 30 52 14 41). Les habitants de St-Lambert sont adhérents du SIVOM de la région de Chevreuse avec les tarifs préférentiels suivants (pour en bénéficier, **veuillez vous munir d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité).

- Enfants (3 ans et +) : 1 entrée 3,50€; 10 entrées 31€
- Adulte (18 ans et +) : 1 entrée 4,60€; 10 entrées 41€.

Les horaires en période scolaire sont : Lundi 11h-13h30 et 16h-20h, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h-14h et 16h-20h, Mercredi 11h-20h, Samedi 10h30-13h00 et 14h30-19h, Dimanche 8h-13h et 14h30-19h. Bon bain à tous !

L'ASSOCIATION SPORTIVE : toutes les informations auprès de Nathalie Paille, au 06 86 08 17 43

Club de SCRABBLE : Rendez-vous dans l'ancienne bibliothèque tous les Mardis de 18h à 19h pour les enfants, et à partir de 20h30 pour les adultes. Venez avec votre jeu !

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DES TENTES

La **SALLE DES ASSOCIATIONS** se loue auprès de Mme Jasmine Flament (06 07 45 23 46) qui fait l'état des lieux entrant et sortant. La Salle peut contenir 60 personnes au maximum ; elle est louée nue et en l'état et doit être rendue propre. Sa location est exclusivement réservée aux habitants de St Lambert.

Le tarif est réduit de moitié depuis décembre 2010, soit 150€ et 500€ de caution pour une durée n'excédant pas douze heures.

Pour la circonstance exceptionnelle d'un enterrement à l'Église de Saint Lambert organisé par et pour un habitant du Village, la salle sera mise à disposition gratuitement. Dans ce cas contacter M. Jean Le Métayer au 06 75 25 16 00.

SAINT-LAMBERT EN FÊTE : la location des tentes s'effectue en mairie et elle est exclusivement réservée aux habitants de Saint-Lambert.

- Les **tarifs** sont : Tentes blanches = 40€; Tentes bleues = 30€; 1 Table et 2 bancs = 5€
Règlement par chèque à l'ordre de : Association St Lambert en Fête, à envoyer à :
Mme Gueguen Guénaële, 3, Clos de Launay, 78470 St Lambert des Bois, tél. : 01 30 64 10 77
- **Horaires** pour retirer et rapporter le matériel auprès de Fabrice à l'atelier municipal:
 - Vendredi après midi entre 16 et 17 heures, pour retirer le matériel
 - Lundi matin entre 8 et 9 heures, pour réceptionner ce matériel.

Le matériel sera ensuite vérifié par un des membres de l'équipe technique de Saint Lambert en Fête.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez prévoir un moyen de transport pour emporter le matériel,
- Que vous devez avoir au moins une autre personne avec vous pour charger ce matériel,
- Que vous êtes responsable du matériel prêté.

En cas de problème au montage, l'assistance technique est assurée par Jacques Mengelle-Touya au 06 83 20 99 45.

Nous vous remercions de respecter cette procédure afin que ce matériel coûteux soit bien entretenu et séché à son retour.

COLLECTE DES DÉCHETS :

Ordures ménagères : Le ramassage des poubelles est effectué le **jeudi matin**. Pensez à bien respecter les consignes de tri !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les **journaux et magazines, prospectus vont dans la poubelle à couvercle jaune**.

Les **déchets verts** sont collectés le lundi matin, en sacs papier uniquement, du **4 AVRIL 2011 JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE 2011**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en Mairie.

Prochains encombrants en 2011 : 31 MAI et 22 NOVEMBRE. En 2011, pour que les appareils électriques et électroniques puissent être tous recyclés, ils ne seront plus collectés dans les encombrants mais uniquement en déchèterie.

Déchèterie : Magny Les Hameaux. Une pièce d'identité vous sera demandée (et/ou un justificatif de domicile). Ouverture les lundi, mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h et 14h à 18h15 ; dimanche : de 9h à 13h.

L'accès aux artisans, commerçants et industriels est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.

FEUX (arrêté municipal n°2004/05) :

Le brûlage des déchets végétaux est interdit entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. Les feux ne peuvent être déclenchés que la semaine (le brûlage est interdit les dimanches et jours fériés).

Le **brûlage dirigé** consistant à détruire par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière, ou autres, ou l'incinération consistant à détruire lorsqu'ils sont coupés en tas, en andains des rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien est dangereux, **ne pourra être effectué qu'entre le lever du jour et 15h, le reste de la journée devant permettre au responsable de s'assurer que tout feu est éteint avant le coucher du soleil**. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi, le secrétaire de Mairie, le Chef de Brigade de Gendarmerie, le Chef des Sapeurs-Pompiers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté.

LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le passé des bâtiments communaux et des 15 et 17 rue de la Mairie.

Dans notre numéro précédent, Odile nous racontait son enfance à l'école de St Lambert, et comment elle avait eu son « Prix de Persévérance » il y a près de 70 ans ...

Dans la partie contigüe de l'école des Filles, c'était le Presbytère et habitation de M. le Curé. Celui-ci était moine missionnaire Capucin, il avait beaucoup voyagé et racontait mille histoires passionnantes. On entrait dans une grande cuisine pièce à tout faire dont le meuble principal était une énorme cuisinière en fonte reliée au conduit de fumée par un tuyau en ferraille tout « tortillonné » ! Derrière, il y avait le bureau de M. le Curé, où l'on n'entrait que sur son invitation : là tout respirait la prière, le recueillement et l'austérité.

Sa gouvernante, dame d'âge canonique, faisait tout : le ménage, la cuisine, la blanchisserie et de plus ... tenait l'harmonium à l'église pour toutes les cérémonies, donnait des cours de piano, et faisait chanter la chorale ! Au fond de l'entrée, il y avait un escalier de bois qui desservait le 1^{er} étage réservé à l'habitation du Père et de Madame Dulit, la gouvernante, qui portait toujours un chapeau de paille noire décoré de petites fleurs au printemps, de cerises en toc en été, et de feuilles mortes en hiver.

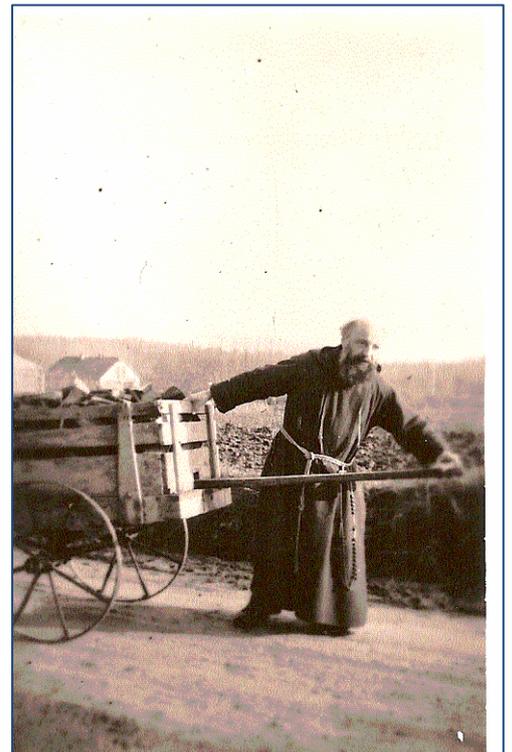
Les jours des fêtes des Rogations et de la Fête Dieu, de grandes processions avaient lieu dans le village et dans les champs. De grands reposoirs étaient dressés devant les portails de l'École des Filles et du Presbytère, tous tendus de draps blancs décorés de mille fleurs, de cierges, de lys dorés, autres candélabres et ostensoirs. Et l'on chantait ! ...

À la mort du Père Demaria en 1947, plusieurs prêtres se succédèrent dans le Presbytère. Ils l'entretinrent tant bien que mal mais le bâtiment restait dans son état un peu ... vieillot, La société de Port Royal qui était propriétaire depuis la mort de M. Silvy le fit habiter, ainsi que l'École des Filles par plusieurs de ses membres : finalement ce fut la Commune qui acheta l'ensemble des bâtiments et du terrain.

Finie l'école (les petites filles allèrent au Manoir avec les garçons et l'enseignement fut laïc), fini le brave Curé qui laissa un souvenir impressionnant à tous ceux à qui il portait des pommes de terre qu'il cultivait, ramassait du bois pour les vieux pendant la guerre pour se nourrir et se chauffer, avec, de temps en temps, un perdreau, un faisan ou un lapin !!! Et il chantait d'une voix de stentor, pas seulement à l'Église mais dans les champs ! Mlle Roume repose dans le cimetière, Madame Dulit a rejoint sa famille et le Père Demaria, très regretté, dort à l'entrée de notre cimetière.

Deux personnalités remarquables, toutes deux consacrées à la vie des autres, ont donc imprégné les murs de leur esprit et de leur aura.

Et que le charme de cette petite tranche du passé de ce bâtiment École / Presbytère demeure ...
Et l'on chantera encore ! Ensemble !



Le Père Demaria livrant du bois aux Vieux du Village en 1943

Odile FERNANDEZ-HERAUD

*PS : je demande aux personnes qui possèderaient des photos concernant les anciens bâtiments de bien vouloir prendre contact avec moi. Je les en remercie vivement (01 30 57 15 84)
Odile*



À PROPOS DES BOUCHONS DE L'ESPOIR

Au 20 mai 2010, nous avons atteint la quantité collectée pendant l'année 2009. Bravo ! Continuons pour dépasser le défi lancé par Danielle Tacyniak, notre rédactrice en chef, dans le PETIT JOURNAL N° 59 de février 2010 : soit le QUINTAL ! C'est chose largement faite en décembre.

Le ramassage a été effectué à mon domicile par l'association Les Clays Handisport pour l'opération « LES BOUCHONS DE L'ESPOIR »

Je profite de cet article pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village. Je pense qu'ils seront sensibilisés eux aussi à ce bénévolat au bénéfice des handicapés voulant se rééduquer par la pratique d'un sport.



Nous ne collectons que les bouchons en PLASTIQUE DUR : eau, lait, soda, adoucissant, shampoing, chicorée, café, boîte de pellicule argentique, pâte à tartiner, etc... Mais des bouchons propres, sans leurs rondelles intérieures de carton, surtout pas de ressort, de métal ni de pile.



Photos Roger Naras

Points de ramassage :

La MAIRIE, L'ÉCOLE, mon domicile et éventuellement je peux à votre demande les prendre chez vous.

Merci des efforts faits et à venir et comme le dit une artiste connue à propos des « Restos du cœur ». Je compte sur vous.

Je pense éditer un petit opuscule décrivant le cycle des bouchons et à quoi servent-ils ? Vous serez étonnés de la diversité des appareils pour handicapés, produits par le traitement industriel de ces bouchons.

Roger NARAS.

LE CCAS DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN GARDERIE EXTRA-SCOLAIRE

Cette enquête est menée afin de connaître les besoins en garderie extrascolaire, pendant les vacances scolaires en particulier et de définir une aide éventuelle aux familles concernées.

Répondez nombreux au questionnaire ci-joint !

Sylvie Anglars

Vice-présidente du CCAS de Saint Lambert des Bois

ÉTAT CIVIL

Naissance :

DEFONTAINE - JOLIVET Pauline Rose
Margot, le 17/09/2010

Mariages :

Monsieur CLAUSE Denis et Mademoiselle
GALTIER Catherine, le 19/06/2010
Monsieur KLEIN Stéphane et Mademoiselle
SCHLOSSER Marie Hélène, le 3/07/2010

Décès :

Madame CAVEREAU Yvonne, née
BOURREE, le 3/08/2010
Monsieur KLYMKO Franck, le 14/11/2010
Monsieur NEEL Jacques, le 18/11/2010

Solutions des jeux page 11 :

Escalettres : POU, POUR, PROUE,
LOUPER, COUPLER, OPERCULE.

Anagrammes : déferla/fédéral-
allégez/gazelle-emparez/pamerez-

Saint-Lambert-des-Bois

78470

